

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 5 novembre 2024

**Délibération
N° 24.189.3**

**En exercice ... 37
Présents 27
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SERVICE
TRANSITION**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
« HÉRAULT MOBILITÉS INCLUSIVES ET SOLIDAIRES » ENTRE
LA DOMITIENNE ET LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT -
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 30/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 5 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Christian SEGUY (représenté par madame Nathalie PIQUES), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Henri BEC.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20241105-DELIB_24_18

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 5 novembre 2024

Renouvellement de la convention de partenariat « Hérault mobilités inclusives et solidaires » entre La Domitienne et le Département de l'Hérault - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et L2224-34 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment l'article 188 ;

Vu la délibération n° 21.078.3 du Conseil communautaire du 13 avril 2021, relative à la signature de la première convention « Hérault Mobilité » entre le Département et La Domitienne ;

Vu le projet de convention de partenariat avec le Département de l'Hérault ci-annexé ;

Considérant la volonté du Département de l'Hérault de développer des dispositifs de mobilités innovants, en complément de son Plan Covoiturage et de son Plan Vélo, pour lutter contre l'autosolisme et faciliter la mobilité de manières inclusives et solidaires, notamment sur les trajets de courtes distances ;

Considérant qu'à cet effet, le Département de l'Hérault souhaite renouveler le partenariat avec La Domitienne, afin de poursuivre les actions menées en termes de covoiturage et de pratique du vélo notamment ;

Considérant que La Domitienne mène une politique volontariste en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial ;

Considérant que la convention établie entre le Département de l'Hérault et La Domitienne a pour objet de définir les modalités de coordination et de coopération en faveur du déploiement des actions suivantes :

- covoiturage : étude et réalisation par le Département d'un réseau secondaire de places de covoiturage ;
- autostop organisé : poursuite et amplification du soutien au dispositif Rézo Pouce ;
- vélo : pilotage des études et travaux d'aménagements cyclables structurants d'intérêts départemental ; Assistance technique, juridique et financière par l'intermédiaire d'Hérault Ingénierie ; développement des services associés aux vélos ;
- animations mobilités inclusives et solidaires à destination des publics des plateformes de mobilité, des entreprises, des associations et des scolaires ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention de partenariat « Hérault mobilités inclusives et solidaires » avec le Département de l'Hérault, ci-annexé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20241105-DELIB_24_18

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

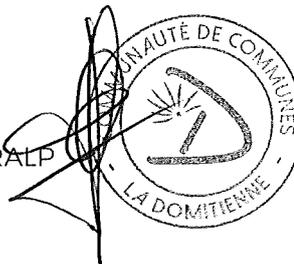
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP

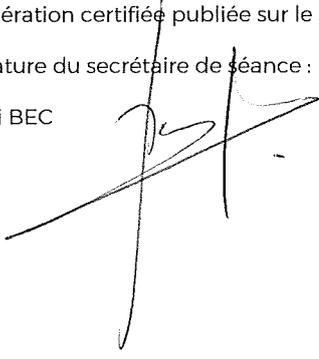


Délibération transmise au représentant de l'Etat le **18 NOV. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **18 NOV. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC



REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20241105-DEL IB_24_18

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20241105-DELIB_24_18